L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE,
Est située rue Chartres, No. 110, entre St-Louis et Conti.

CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance: on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en Anglais et en Français et on ne peut les admettre dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour dix lignes, ou moins, pour chaque insertion; la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton.

AVIS AU PUBLIC.

LA compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton, voit avec peine qu'au mépris des réglemens de police de la Paroisse Jefferson, un grand nombre d'animaux sont laissés à l'abandon dans la ligne que parcourt son chemin; ces animaux ont déjà occasionné et occasionnent chaque jour principalement dans le tems des pluies, des dégats considérable au chemin et aux fossés que la compagnie a fait faire de chaque côté.

Comme elle est à la veille de faire courir le char à vapeur, elle redoute les accidens qui ne manqueraient pas d'arriver fréquemment si elle n'apportait un prompt remède à cet abus; elle prévient en conséquence les propriétaires d'animaux que, pour protéger son chemin comme la charte lui en donne le droit, section 11me. à ... que pour rassurer les passagers contre la crainte de toute espèce d'accident, elle est déterminée, à partir de la publication du présent avis, à faire arrêter et conduire aux épaves, tous les animaux qui seront trouvés errant le long du chemin à coulisses depuis la limite inférieure de la Paroisse Jefferson jusqu'à Carrollton, conformément aux articles 33, 34 et 35; et suivants les réglemens de police de la Paroisse Jefferson.

Le public est prévenu en outre que la compagnie ne permettra à personne de passer à cheval ou en voiture d'aucune espèce, sur son chemin, dans les limites comprises dans la charte. L F GENERES,
27 juil caissier, protem.

Compagnie pour la fabrique d'huile de graines de coton de la Louisiane et d'Assurances.
Nlle-Orléans 21 juillet 1835.

LES actionnaires de cette compagnie sont prévenus par ces présentes qu'un second paiement de 10 piastres par action devient dû ce jour et que conformément aux dispositions de la section de la charte au cas où un actionnaire négligerait de payer à terme pour ses actions, ladite action sur laquelle paiement a été demandé sera confisquée ainsi que toutes sommes déjà payées, pour le bénéfice de la compagnie. R. CLAGUE, caissier. 21 j

---

Bureau de la Compagnie des Architectes du 8me. District de la Nouvelle Orléans.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs du fonds capital de cette compagnie qu'ils auront à payer le 8 août prochain, le huitième dixième du montant de leur souscription. Par l'article 8me. des réglemens, tels souscripteurs qui manqueront de payer à l'époque mentionnée ci dessus perdront au profit de la compagnie les actions sur lesquelles le dit paiement aura été requis et les paiemens déjà effectués. Par ordre de la direction.
8 juil J PLESSIS. secrétaire.

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait entre MM. Ed. L'hote et A Marion, est dissoute d'un commun accord, à dater du 10 juin 1835.

M Ed. L'hote reste seul chargé de la liquidation de la société.

Il profite de cette circonstance pour annoncer au public qu'il vient d'ouvrir à la Baye St Louis, en face le wharf, un établissement désigné sous le nom d'*Hôtel du Belair*.

La belle situation de cet hôtel, la proximité du débarquement, et de l'embarquement sont trop avantageusement connus pour entrer dans de plus grands détails.

Madame L'hote justement appréciée par les soins et les attentions qu'elle a prodigués aux personnes qui ont logé dans les maisons qu'elle a dirigées et dernièrement à l'hôtel de la Marine, qu'elle tenait à la Nouvelle Orléans, sera seule à la tête de la direction intérieure de la maison.

M Ed. L'hote ose croire que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance trouveront dans son hôtel propreté, soins, exactitude et prévenance.

Il a un bon cuisinier français, on y trouvera logement, pension, table d'hôtel, et vin à chaque repas.
2 juillet ED. L'HOTE

HOTEL DE MANDEVILLE.

LE soussigné prévient ses amis et le public que son établissement sera prêt à recevoir les personnes qui le visiteront le 29 juin. Epoque à laquelle il pourra prendre 40 pensionnaires et plus—pour ceux qui connaissent la superbe situation de cet établissement, les détails seront inutiles. Mais le soussigné croit qu'il est utile d'en faire connaître au public les divers avantages.

Mandeville est situé à environ 30 milles de la Nouvelle Orléans, sur les bords du lac Pontchartrain, la terre s'y élève de 12 à 15 pieds au dessus de la marque des hautes eaux, et l'excellent air que l'on y respire, le rend un des lieux les plus sains—en effet la situation singulière de ce local, semble en exclure toutes les maladies épidémiques. La pêche y est abondante, et la chasse agréable, les provisions, vins et liqueurs seront de la première qualité, et rien ne sera négligé de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux plaisirs de ceux qui l'honoreront de leur patronage. Dans ce but, il s'est procuré des bateaux, des pirogues, une seine, des chevaux et un tir au pistolet. Les familles trouveront des appartemens particuliers. Deux steamboats partant alternativement de la Nouvelle Orléans, établiront une communication journalière et non interrompue entre cette ville et Mandeville. Le temps pour la traversée n'excédant jamais 2 heures et demi. Les bains étant de première nécessité pendant les chaleurs excessives de l'Eté, une maison de bain a été construite sur le lac, et un quai spacieux rend le débarquement on ne peut plus utile et sans aucun danger.

N B—Pour l'heure du départ des steamboats, voyez l'avertissement du Delta.
17 juin JOHN DAVIS.

HOTEL MARIGNY.

ENCOIGNURE des rues Victoire et le Chemin à Coulisses du Lac Pontchartrain.

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style jusqu'alors inconnu dans ce pays.

Ni peines, ni dépenses seront épargnées par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux exigences du public.

Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.

Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me. étage et adjoignant se trouve une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, du soda, des confitures, pâtisseries &c.

Cet établissement est très convenable pour les messieurs et dames qui, voulant partir par les chars du chemin à coulisses, manquent l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation qui les console de leur désappointement. Les personnes trouveront aussi une table très agréable.

Ce superbe établissement a été monté au prix d'énormes dépenses; mais le propriétaire en a couru les risques sachant bien que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le monde entier, aucuns rivaux pour les encouragemens accordés à de louables efforts.
28 mai WAYMOUTH

A LOUER immédiatement, une jolie maison basse, située sur la rue de l'Esplanade, entre Royale et Condé, ayant 4 appartemens, galerie, cabinets, chambres à domestiques, cuisine etc. et un joli jardin, le terrain étant de 62 pieds sur 115 pieds. Il y a une entrée pour une voiture et de la place pour une écurie. S'adresser au soussigné.
23 juil ED. GOTTSCHALK, 100, rue Chartres.

A Louer ou affermer pour le 1er août prochain la jolie maison à étage, no 123, située rue de Chartres, entre les rues St Louis et Conti, adjoignante à la propriété de M Bernard Marigny, et à celle de l'encoignure de la rue St Louis. S'adresser à M L G Pilié, ou à JOAQUIN VIOSCA.
21 juil encoignure St Philippe et Levée.

A LOUER,

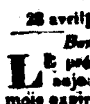

Le logement de la maison numérotée 73 sur la Levée—demeure fort agréable. On peut entrer de suite en jouissance. S'adresser à
6 juillet WM. HOLMES & Co.

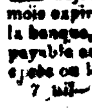

A LOUER pour le 1er janvier 1836—La maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr Prados. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaire 21 mai

---

PROPRIETES A LOUER.

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Tremé et Marais, le second lot plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande écurie, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.
JULES LE BLANC, rue Royale, no 108.
28 avril A. WARTELLE, 180 rue Royale.

Banque des Citoyens de la Nouvelle Orléans.

LE président et les directeurs de cette institution ont aujourd'hui déclaré un dividende de 4 0-0 pour les 6 mois expirant aujourd'hui, au montant du capital payé à la banque, aux termes de la charte lequel dividende sera payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, après ou le lundi prochain, 13 courant.
7 juil JOSEPH SAUL, caissier.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le Steamer fin marcheur et d'un léger tirant d'eau GAZELLE, capitaine Webb, est attendu à chaque instant et comme la majeure partie de sa cargaison est prête, il repartira sans délai. Pour fret ou passage ayant de superbes emménagemens, dans une chambre haute, s'adresser à G DORSEY,
29 juil no 23, rue de la Nouvelle Levée.

POUR LA BAIE ST. LOUIS LA PASSE CHRISTIAN LA BAIE DE BELOXI, PASCAGOULA, MOBILE, ET PENSACOLA.

Le superbe bateau à vapeur, fin marcheur MERCHANT, capitaine James Swiler, partira de l'extrémité du chemin à coulisses chaque samedi matin, à l'arrivée des chars de 6 heures, pour la Mobile et les débarquemens intermédiaires.

Il partira de la Mobile pour Pensacole tous les dimanches matin à 8 heures, et quittera Pensacole tous les lundis matin à 8 heures, pour revenir à la Mobile.

Il partira de la Mobile pour la Nouvelle Orléans et les débarquemens intermédiaires, chaque mardi matin à huit heures et demie.

Il partira de l'extrémité du chemin à coulisses pour la Baie St Louis, Beloxi à Pascagoula, chaque jeudi matin à l'arrivée des chars de 6 heures, et reviendra de Pascagoula tous les vendredis, partant à 5 heures du matin.

Pour plus amples renseignemens s'adresser à bord au capitaine Swiler, ou à GILBERT VANCE, JOHN KILSHAW, jr. JAMES CURREL, agents.

N. B.—Tous les effets aux risques des passagers.
23 juillet

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, quittera Madisonville, tous les Lundi à 4 heures du matin, passant par Mandeville à 5 heures et arrivera au lac Pontchartrain à 7 heures 30 minutes du matin, où il y aura un char prêt à prendre les passagers.

Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 8 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi à 9 heures du matin.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres pour $2. à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priés de se rendre par le char de 8 heures de matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 16 juil

---

POUR LA MOBILE, devant toucher à la Baie St. Louis, à la Passe Christian, au Beloxi et à Pascagoula.—Les bateaux à vapeur PLANTER & SUN feront à l'avenir les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile deux fois la semaine, et toucheront aux lieux ci-dessus précités, dans chaque voyage. Pour la commodité des passagers, les dits bateaux ne prendront aucun fret si ce n'est celui que les passagers voudront emporter pour leur usage.

Ils partiront tous les lundis et jeudis dans l'après midi de la Nouvelle Orléans immédiatement après l'arrivée des chars de 4 heures. S. CHANDLER.

(Nous sommes invités d'annoncer que le bateau le Planteur qui fait maintenant les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile sous le commandement du capitaine Stephen Chandler, n'est point le même qui était employé sur le Mississipi. 9j—1m

---

EXCURSION DU DIMANCHE.
Prix réduit à une piastre.
Pour Madisonville, en droiture.

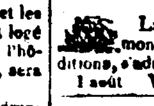

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac, tous les dimanche, jusqu'à ce qu'un avis contraire en informe le public, à 9 heures A M. et repartira le même jour de Madisonville à 4 heure P M.

Les passagers doivent prendre le char de 8 heures A M. S'adresser au capitaine à bord ou à
26 juin W BAGLEY, agent.

A LOUER OU A FRETER.

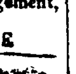

La goelette fine voilière MARY, capit. Richmond, est prête à prendre du fret. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à
1 août WILLIAM BRYAN, 19, rue de la Commune.

POUR BRAZORIA—(Texas).

La belle goëlette fine voilière ROBERT CENTER, capitaine Shepherd, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à WILLIAM BRYAN.
31 juil no 19, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.

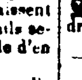

Le navire OLYMPIA, capitaine Adams, partira vers le 5 août. Pour fret de 200 balles coton, s'adresser à FK PERRET & GALLY.

POUR TAMPICO OU MATAMORAS.

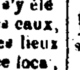

La goëlette mexicaine bien connu IRIS, capitaine Espinola, ayant une partie de son fret engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J PRATS & FILS
28 juil

POUR VERA CRUZ

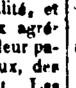

La goelette mexicaine AMERICA. capitaine Puix, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 200 barrils ou passage, s'adresser à bord ou à J PRATS & FILS.
28 juil

A FRETER OU A LOUER.

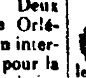

La goélette fine voilière, doublée, clouée et chevillée en cuivre A I SOPHIA, capitaine Cunningham. S'adresser à bord, entre les rues St Louis et Conti, ou à HARRISON, BROWN & Co.
26 juillet 117, rue Royale.

POUR VERA CRUZ.

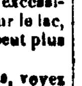

Le brick fin voilier Mexicain, GENERAL SANTA ANNA, ayant déjà une partie de son chargement engagé, partira sous peu de jour, pour le port cidessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à 25 juil M S CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR TAMPICO.

Le beau brick fin voilier ATTAKAPAS, doublé, cloué et chevillé en cuivre, ayant les deux tiers de sa cargaison engagés, partira incessamment. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Dumaine, ou à JOHN CROSBY,
22 juillet rue du Camp no 38.

A FRETER OU LOUER.
L'on préférerait un port dans la Baie du Mexique.

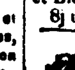

La goelette fine voilière MENTOR, capitaine D Somers, du port de 90 tonneaux, est prête à prendre charge. Pour les conditions. S'adresser à Wm BRYAN.
18 juil no 19, rue de la Commune.

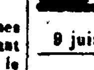

La goelette fine voilière BETSY HAMILTON, capitaine Bouvet, du port d'environ 650 barrils est prête à prendre un chargement pour un des ports du Mexique, (celui de Tampico serait préféré) pour les conditions s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou à
8 juin J. PRATS & FILS

POUR BRAZORIA, TEXAS.

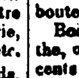

La goelette fine voilière, chevillée en cuivre MARY JANE, capitaine Griffen, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à WILLIAM BRYAN.
9 juin no 19 rue de la Commune.

EAUX MINERALES.
BOISSONS GAZEUSES.

EAUX médecinales de toutes sortes telles que Vichy, Sedlitz, purgative de magnesie à 50 cents la bouteille. Eau gazeuse de Seltz et carbonisée à 12 1-2 cents la bouteille par abonnement, en rendant les verres.

Boissons gazeuses aromatisées telles que citron, menthe, orange, fleurs d'orange, etc. punch gazeux, etc, à 25 cents la bouteille, en rendant les verres.

Nous appelons particulièrement l'attention du public sur l'eau gazeuse de Seltz qui remplace aujourd'hui l'eau ordinaire sur toutes les bonnes tables d'Europe.
20 juin RIVET SYBOLD & cie

INSTITUTION BELLANGER.
Sous la direction de M. Caboche.

MR. CABOCHE, ayant succédé à Mr. Bellanger dans la direction de l'institution de jeunes gens, située chemin du Bayou, invite tous les pères de famille qui ne connaissent pas la méthode JACOTOT, que l'on suit dans cet établissement, à assister aux leçons qu'il donne à ses élèves. Les faits pourront contribuer plus que tous les discours, à porter la conviction dans les esprits.
27 juin—3p

AVIS.—Mes occupations ne me permettant plus de donner de leçons particulières, j'invite les familles qui avaient mis en moi leur confiance à la reporter sur M. Pedarré, professeur distingué, qui suit exactement la même méthode que moi.

Mr. Pedarré demeure chez M. Frémaux rue Royale, près la rue Toulouse, No 137.
30 juin CABOCHE

Bureau de la Compagnie d'Assurance de [illegible] contre les risques du feu et de la Navigation.
Nouvelle Orléans 13 juillet 1835.

LES directeurs ont ce jour déclaré un dividende de 16 pour cent sur le fonds capital de la compagnie provenant des bénéfices des 6 derniers mois, payable aux actionnaires ou à leurs ayans-cause, à partir du 20 de ce mois. Les livres de transfert seront fermés jusqu'à ce jour.
L. MATTHEWS, président.
15 juillet—6 3ps.

DEMANDE D'UN GARCON BARBIER.

UN bon garçon barbier, bien recommandé trouverait de l'emploi et de bons gages en s'adressant rue de Chartres no 161.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE bureau de Robert Preaux, avocat, est à présent rue Condé, no 26, entre les rues Ste Anne et Dumaine. 18 juil

---

LEGION DE DE LA LOUISIANE.

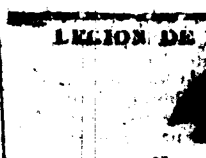

Nouvelle Orléans le 23 juillet 1835.

CONFORMEMENT à la loi la légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira le Dimanche 23 de mois d'août, à 5 heures et demie du matin, sur la place d'armes, pour une revue d'inspection.

Les officiers commandant les compagnies remettront à l'inspecteur de brigade un état exact du nombre effectif de leurs compagnies.

Le brigadier général compte sur le zèle et la coopération des officiers, sous officiers et soldats de la légion et sur leur obéissance aux lois de la milice, dont il espère qu'ils donneront toujours l'exemple.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J B Plauché, commandant la légion. D AUGUSTIN,
28 juil aide de camp.

Détenus à la geole de la Paroisse Jefferson le nègre FIGARO, se disant appartenir à M Trudeau, de la Paroisse St Jacques.

SUZANE, appartenant à mademoiselle Françoise.

Le propriétaire est prié de venir les réclamer en se conformant à la loi.
JACQUES CHARBONNET.
3 août shérif.

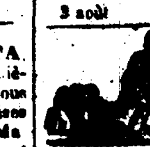

Was detained in the jail of the parish of Jefferson, the negro FIGARO, who says he belongs to Mr Trudeau, of the parish of St. James.

SUZAN, belongs to Miss Françoise.

The owners are requested to claim said slaves according to law.
august 3 J. CHARBONNET, sheriff

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de Pontchartrain.
Nouvelle Orléans, 31 juillet 1835.

$30 DE RECOMPENSE

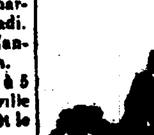

Parti marron du lac Pontchartrain le 21 juillet, le nègre nommé JOHN, âgé d'environ 23 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, à le regard en dessous, très poli lors qu'on lui parle, et avait l'habitude de pêcher.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis avec toute la rigueur des lois.

La dite récompense sera payée à quiconque fera mettre le dit esclave à la geole, ou le ramènera à l'une des extrémités du chemin à coulisses. J B LEEFE,
1 août—6 secrétaire.

$15 DE RECOMPENSE

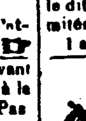

Seront données à quiconque logera en prison; le nègre TOM, acquis récemment de la succession de feu Patrick Uriel, de la Paroisse St Jacques, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, parlant le français et l'anglais.

Les capitaines de navires et autres embarcations sont priés de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon les lois de l'Etat.
1 août—1m, 1ps B St MESME LE BRETON & Co.

$10 DE RECOMPENSE.

Partie marronne de chez le soussigné, il y a quelques jours, la mulâtresse nommée MARIA, âgée d'environ 25 ans, elle a emporté avec elle plusieurs objets en fait de vêtements, et a un doigt de manque à la main droite.

De plus—La mulâtresse ELIZA, âgée d'environ 18 ans, elle est très claire, et a une bonne apparence. Les esclaves ci-dessus nommées sont très bien connues dans le faubourg Ste Marie, comme habituées à vendre du lait dans les alentours.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeurs et autres sont avertis de ne point les recevoir à leur bord, sous peine d'encourir la rigueur des lois.

La récompense ci dessus sera donnée pour l'arrestation de chacun des dites esclaves à celui qui les logera dans une des geoles de cet Etat, ou les conduira à leur maître rue Tchoupitoulas, près le marché du faubourg Ste Marie.
31 juil—5 CHS DIAMOND.

$25 DE RECOMPENSE

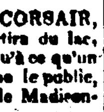

Seront payés pour l'arrestation du nègre TAMES, âgé de 22 ans, mince mais osseux, portant favoris. On ne peut dire exactement sa taille, ni donner d'autre renseignemens. Il est parti marron le 1er juillet, à 3 heures P M quelques instans avant le départ du bateau à vapeur *Lafourche*, à bord du quel il devait s'embarquer avec le détachement envoyé dans le haut du fleuve par la direction des travaux publics.

Pendant tout le mois dernier il a été sous la surveillance de M Philippe Bonté, à un demi mille au dessous de la ville.

S'adresser à E Rousseau secrétaire de la direction des travaux publics, rue Toulouse no 87. 3 juil—6 3ps

---

$20 DE RECOMPENSE

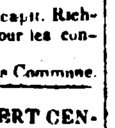

quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure; il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi.

S'adresser rue Royale, no 103, chez
15 mai J. LEBLANC & co

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants en débarquement du navire Olympia, venant du Havre.

30 fromages de Gruyère 1re qualité; 25 douzaines liqueurs de Guéland, savoir: 8 caisses cérises en bouteilles; 3 do eau de vie d'Autzick; 3 do crême de noyeaux, do cuiraçao; do marasquin; de huile de vanille; du crême de fleur d'orange au vin de champagne et 3 douzaines de Kyrch.

Conserves alimentaire de Colin à Nantes.

4 douzaines fruits naturel en bouteilles, fraises, framboises, groseilles, cérises, abricots, poires, mures et pasue muesquées.

300 boites sardines à l'huile en petites et grands boites, 300 boites patés et autres articles de qualité supérieure et assortis comme suit:

Patés d'anguilles, de foies gras de Toulouse et de Strasbourg, de Lièvres, de Perdrix et Perdreaux, de cailles, d'Alouettes, de Jambon et moyennes boites.

15 Poulardes du Mons, *Poulets, Oies, Perdreaux, Perdrixaux*, Choux et autres, Canards aux petits pois &c, les pâtés et autres boites, en partie sont aux truffes.

80 boites truffes pures, cèpes à l'huile et champignons.

200 bouteilles, petits pois au naturel, haricots verts, & ves et julienne de colin, 6 barrils sardines pressées.
PASCALET & MICHON.
27 juil encoignure Chartres et Toulouse

EN débarquement du navire Mozart, venant de Marseille—20 barriques vin de la marque de Bergasse; 25 caisses salaisons assorties; 5 de anchois; 5 de câpres; 5 do olives et 5 do cornichons; 5 jarres saucissons contenant environ 700 lbs; 2 jarres dattes fraiches; 4 jarres pruneaux en pebane d'environ 2 livres et un de figues en boites d'une livre, plus, 60 péniers huile d'olives de plagniol; 30 caisses macaroni; do vermicelle &c. 1 malle saucissons de Lion, à vendre par
PASCALET & MICHON.
28 juil encoignure Chartres et Toulouse.

AVIS.—William F. et Elisha D. Hyde, faisant jusqu'à présent le commerce sous la raison W F & E D Hyde & Co, se sont associés dès ce jour M. Nicholas Delaplaine. Ils continueront le commerce de marchandises sèches en gros sous la raison W F & E D Hyde & Co.
W. F. HYDE.
E. D. HYDE,
1er juillet N DELAPLAINE.

MAISON DE SANTE FRANKLIN.

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $1 par jour.
Chambres à part depuis $2 jusqu'à 5 par jour.
Petites véroles à l'ordinaire $3 par jour.
Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet, du docteur Luzemberg, rue des Remparts no 17. 21 mai

---

VACCINATION GRATUITE.

LE public est prévenu qu'on vaccinera gratuitement les personnes indigentes tous les vendredis, de une heure à trois, dans la maison de M. Nicolas Girod, en face de la Bourse Hewlett.

Il a été de plus résolu dans la dernière séance de la société médicale que les personnes aisées qui voudront profiter de cette occasion pourront se faire vacciner moyennant une rétribution de $5; moitié de cette somme sera versée dans la caisse des orphelins et l'autre moitié servira à fonder une bibliothèque médicale.
11 mai Le secrétaire général, PUISSAN

AVIS

MR. LEWIS V. BOGY, avocat, St. Louis Missouri. Il se réfère à l'honorable David Barton, l'hon. Wm. F. Ashley, St. Louis Missouri, l'hon. Lewis F. Linn et à Menard & Vallé, Ste. Geneviève Missouri.
1 juil—6m.

BALANCES PATENTEES—150 balances patentées de différentes grandeurs, à vendre par
20 juil WHITE & Co.

LES soussignés ont à dater de ce jour, formé une société de commerce sous la raison de Lawrence et Legendre, pour les affaires de comestibles et de commission.
HENRY E. LAWRENCE.
14 juil—36 A. LEGENDRE.

AUX STEAMBOATS.

BOIS DE CHAUFFAGE et 200,000 briques de Pensacole, reçus et à vendre par
Wm. & D. MURPHY.
24 juil no 133 [illegible] entre Toulouse et St Louis

AVIS—10 caisses d'absynthe marque d'Edmond Jacksen, no 1, en débarquement du navire Plavius, de Boston, à vendre par HENRY LATAPIE & Co.
30 juil no 53, Vieille Levée.

VENTE PAR LE REGISTER.

Succession de Luther Howe.

VENTE par le régister des testamens—Mardi 4 août 1835, à 4 heures P. M, j'exposerai en vente, à mon bureau situé encoignure des rues Ste Anne et Condé, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu Luther Howe. Conditions comptant.
22 juillet W F C DUPLESSIS, rég. des testa.

Succession de François Robouam.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vente par le régister des testamens—Jeudi 6 août 1835, à 10 heures A M, j'exposerai en vente au faubourg Marigny, encoignure des rues Marigny et Craps, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu François Robouam.

Conditions de la vente comptant.
27 juil W F C DUPLESSIS, rég. des testa.

Succession de feu François Casanova.

VENTE par le régister des testamens—Vendredi 7, août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la Ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété ci-après décrite, appartenant à la succession de feu François Casanova.

PROPRIETE FONCIERE—1o. Un lot de terre formant l'encoignure des rues Dauphine et des Ursulines et mesurant 42 pieds de face à la rue Dauphine, sur 65 pieds de profondeur; ensemble les édifices y construits.

2o. Un lot de terre mesurant 42 pieds de face à la rue Dauphine sur 65 pieds de profondeur.

Conditions de la vente: à un cinquième comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque et divisés en coupons.

La dite propriété sera vendue avec tous les droits, titres et réclamations que peuvent avoir les vendeurs contre Pouponne Cournaud, à une plus grande étendue de terre.
W F C DUPLESSIS, régister.

Les actes de vente seront passés pardevant T Seghers notaire public, aux frais des acquéreurs. 7 juil

---

Succession de feu Jonathan Bell.

VENTE par le régister des testamens—Mardi 25 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après décrit appartenant à la succession de feu Jonathan Bell.

ESCLAVES.
JANE, négresse âgée d'environ 28 ans.
JOHN. nègre âgé d'environ 12 ans.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS, régister.

Les actes de vente pardevant H B Cenas notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 juil

---

Succession de François Robouam.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vendredi 28 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à l'encan à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après décrits appartenant à la succession de feu François Robouam.

Caroline, négresse américaine âgée d'environ 20 ans, et son enfant Lewis nègre âgé de 2 ans, la dite négresse Caroline est estropiée au pouce.

Lucy, mulâtresse âgée de 40 ans, un peu blanchisseuse et un peu cuisinière.

Suzanne, négresse âgée d'environ 30 ans, domestique de maison.

Conditions: un quart comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS, rég. des testa.

N B—Les actes de vente seront passés pardevant L Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 juil

---

Succession de feu Robert Lewis.

VENTE par le régister des testamens—Samedi 29 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nlle Orléans, les esclaves ci après décrites, appartenant à la succession de feu Robert Lewis.

PETER, mulâtre âgé d'environ 35 ans.
JAMES, nègre âgé d'environ 20 ans.

Conditions de la vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. W F C DUPLESSIS, rég.

Les actes de vente seront passés pardevant A Mazureau, not pub, aux frais des acquéreurs. 28 juil

---

SUCCESSION de Miguel Acebo.—Vente par le régister des testamens—Lundi 17 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues S. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la N. Orléans, l'esclave ci après décrite, appartenant à la succession de feu Miguel Acebo.

RACHEL, négresse âgée d'environ 18 ans, marronneuse. Conditions: 6 mois de crédit pour un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.
P. L. B. DUPLESSIS, dép. rég. des tes.

L'acte de vente sera passé pardevant F. Grima, not. pub, aux frais de l'acquéreur. 15j

---

Succession de Joseph Lavigne h. de c. l.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 10 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu Joseph Lavigne h de c l, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un demi terrain faisant face aux rues de la Commune et Gravier, et traversant de l'une à l'autre rue entre les rues Baronne et Carondelet et mesurant 30 pieds (plus ou moins) de face à chacune des dites rues Commune et Gravier sur 244 pieds de profondeur.
P L B DUPLESSIS, dép. rég. des testa.

Conditions de la vente: 6 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et les billets divisés en coupons au gré des héritiers.

N B.—L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Seghers notaire public, aux frais de l'acquéreur. 7 juil

---

Succession d'Angela Bertheaud, femme décédée de James Serra Cuci.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Mardi 1er septembre prochain, j'exposerai en vente à la Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété foncière, et les esclaves ci-après décrits, appartenant à la succession de la dite Angela Bertheaud, femme décédée de James Serra Cuci, savoir:

Propriété Foncière—Un lot de terre situé encoignure des rues Vieille Levée et St Jacques, faubourg Annonciation, mesurant 60 pieds de face à la première rue, par une profondeur de 120 pieds de face à la dernière rue, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Esclaves—Harriet, négresse âgée d'environ 33 ans, et son enfant Maria, d'environ 4 ans.

Susan, négresse âgée d'environ 23 ans, et son enfant Gustave, âgé d'environ 18 ans.

Charles, nègrillon, âgé d'environ 5 ans.

Conditions de la vente: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testa.

Les actes de vente seront passés pardevant W Christy not. pub. aux frais des acquéreurs. 31 juil

---

Succession d'Angela Bertheaud, femme décédée de James Serra Cuci.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Lundi 10 août prochain, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, au faubourg Annonciation, à l'encoignure des rues St. James et Vieille Levée, en vertu d'un ordre de l'honorable la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les meubles meublants et autres effets appartenant à la succession de la dite Angela Bertheaud, femme décédée de James Serra Cuci.

Conditions de la vente: comptant.
30 juil W. F. C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Robert Hall a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu George Clarkson, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition
30 juil W F C DUPLESSIS, rég. des testa.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que William Turner, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu George Clarkson, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
30 juil W F C DUPLESSIS, rég. des testa.

Succession de N A Baron Jr.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution présenté par François Gardère, syndic des créanciers de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit syndic déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la Cour.
31 juil W F C DUPLESSIS, régister.

LES soussignés offrent à vendre les marchandises suivantes, savoir: 150 barils eau de vie américaine, 4e. preuve, 20 pipes genièvre de Hollande; 20 pipes huile à brûler de 1ère qualité; 200 sacs de poivre; 20 balles clous girofle, 500 paquets de canelle; 200 caisses amidon, 400 do. savon; 200 do blanc de baleine; 50 de moutarde; 50 paniers champagne de 1ère qualité.
LEGENDRE & SAMORY,
29j no 54, rue Toulouse.

AVIS—A partir du premier août prochain, les ventes à l'encan qui auront lieu dans l'établissement connu sous le nom de Bourse Hewlett, ne seront passibles d'aucunes charges envers le dit établissement. 30 juil

---

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane, à tous ceux que cela peut concerner salut: Qu'il soit connu que, attendu que J B Defourget Voisin, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, régister des testamens, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans et ex officio greffier de la cour des preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires" approuvé le 10 mars 1834.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Charles Maurian, juge, de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans la succession de Céleste Lessassier, décédée veuve Pierre Voisin, le dit ordre en date du 16 décembre, mil huit cent trente trois, la propriété foncière ci après décrite, a été offerte en vente publique, à l'encan pour le compte de la succession de la dite Céleste Lessassier, décédée veuve Pierre Voisin, le 25 janvier 1834, par Tricou et Canonge, encanteurs dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, et adjugée au dit J B Defourget Voisin, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix de quatre mille cinq cents piastres, payables comme suit, savoir: un dixième comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire.

Un lot de terre situé au faubourg Ste Marie, formant l'encoignure des rues St Joseph et des Magasins, ayant mesure française, 30 pieds de face à la rue St Joseph, sur 100 pieds de profondeur, et face à la rue des Magasins, ensemble une maison et une cuisine en bois qui existent sur le dit lot.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre le dit lot de terre et les bâtis que ci-dessus décrites, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours, à dater du jour de la publication dans les papiers publics les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée, suivant la demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour des Preuves, ce 30me jour du mois de juillet, A. D 1835.
1 août W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tes.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces présentes concernent, Salut: Attendu que William M Lambeth, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour, où la dite vente fut enrégistrée le 8e jour de mai A D 1835 pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour de paroisse, qui pourraient avoir aucun droit, titre ou réclamation sur la propriété ci après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu de quel la vente a été faite, ou de toute irrégularité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication de cette avis, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif de la paroisse susdite le 8e jour de mai 1835, en vertu d'un décret de cette cour, rendu le 12e jour de mars A D 1835, dans une cause intitulée, la Banque de l'Union de la Louisiane contre Peter Ogier, no 7953 du docket de cette cour, à la quelle vente le dit Wm M Lambeth devint l'acquéreur pour le prix de $2000.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire.

Un certain lot de terre no 10, situé au faubourg Ste Marie, mesurant 34 pieds 1 pouce face à la rue Philippa, sur une profondeur de 98 pieds 11 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de Jeannette Navarre, f de l c, et des lots no 8 et 9, et 37 pieds 11 pouces sur l'arrière, sur la ligne qui le sépare du no 13, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y se trouvent et y appartenant; le tout suivant le plan tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville le 11 avril 1829, et joint à un acte qui se trouve en l'étude de O de Armas, notaire public.

En foi de quoi j'ai à ces présentes apposé mon seing et le sceau de la Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, ce 8e jour de juin, l'an de notre seigneur, 1835, et de l'Indépendance Américaine le 60e.

L S

P A GUYOL.
23 juil—7,1ps dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Premier District Judiciaire—Henry Millard contre ses créanciers et les créanciers de H Millard & Co.—No 12579—La cession des propriétés du pétitionnaire, ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu au bureau de M Charles de Armas, notaire public, le mardi 2 septembre prochain, à 10 heures A M, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même temps, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les propriétés du pétitionnaire, sont et demeurent suspendues. M G K Rogers, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de l'honorable Charles Maurian, agissant comme juge de district, en l'absence de l'honorable C Watts, juge de la dite cour, ce 30 juillet 1835.
1 août—3 T LEWIS, dép greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Premier District Judiciaire—Edward Dallimore contre ses créanciers et les créanciers de H Millard & Co—No 12540—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu au bureau de M Charles de Armas, notaire public, le mardi 2 septembre prochain, à 10 heures du matin, pour délibérer sur le contenu de la pétition et en même temps toutes poursuites judiciaires contre la personne et les propriétés du susdit pétitionnaire, demeurent suspendues.

Par ordre de l'honorable Charles Maurian, agissant comme juge de la cour, en l'absence de l'honorable C Watts, juge, de la dite cour, ce 30 juillet 1835.
1 août—3 T LEWIS, dép greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St Bernard—Cour des Preuves—Le mercredi 12e jour du mois d'août 1835, à 10 heures A M, j'exposerai en vente à l'encan, à la Cour de Justice de cette ville et paroisse, pour le compte de la succession de feu Juan Etavez, les esclaves ci-dessous nommés et décrits:

Charité alias Céleste, négresse âgée d'environ 25 ans; Juddy alias Julienne, négresse d'environ 22 ans; Esther alias Eliza, négresse âgée d'environ 24 ans et son enfant Michel âgé d'environ 5 ans; Hector, nègre, âgé d'environ 45 ans.

Conditions de la vente: un tiers comptant, et la balance à un an de crédit, en billets endossés et garantie par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, au domicile du juge de la dite paroisse. O. S. ROUSSEAU.
11 juil | p8,2 s juge et encanteur.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No 8483—Vincent A Drouillard contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers aura lieu au bureau de M. J B Cénas, notaire public, le Samedi 29 août prochain, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire.

Il est de plus ordonné que W R M Carter, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents, et en même tems, toutes poursuites contre le pétitionnaire et ses propriétés sont et demeurent suspendues.

Par ordre de la cour. Bureau du greffier, 27 juil 1835.
29 juil—3ps ARMAND PITOT, dép. greffier.

CELEBRE POUDRE DE CASTILLON.

MADAME VEUVE CASTRY de Philadelphie, propriétaire des remèdes de feu docteur Castillon, du Cap Français, vient d'établir un dépôt à notre pharmacie de la célèbre poudre antiscorbutique restaurante et de l'élixir aussi antiscorbutique du dit docteur Castillon, ancien chirurgien major consultant du roi, à St. Domingue, et nous a constitués ses agents pour la vente de ces remèdes dans cette ville, d'un grand succès.

Ces spécifiques qui ont joui dans toutes les parties de l'île de St. Domingue, sont propres à guérir le scorbut et toutes les maladies qui ont pour cause le virus scorbutique, la diarrhée, dysenterie, tenesme, la lienterie, flux, fièvre intermittente, continue, obstructions du foie et de la rate—diarrhée invétérée dysenterie et tenesme, produits par suite de rougeoles et petites véroles malignes—et les mêmes maladies qui viennent à la suite de couches ou pendant la grossesse.

La poudre mêlée avec le lait forme une bouillie très agréable et des plus restaurantes—elle détruit la putridité des humeurs de l'estomac et des intestins, rétablit les digestions et toutes les sécrétions et dépurant le sang de tous les levains scorbutiques.

La durée du traitement est de 20, 30 ou 40 jours, suivant l'ancienneté ou la malignité de la maladie—ces spécifiques se trouvent toujours à notre pharmacie—on y peut prendre connaissance d'un recueil d'observations pratiquées sur les effets de ce remède et sur les cures extraordinaires qu'il a opérées—les malades trouveront un grand avantage dans l'usage de ce remède; c'est celui de pouvoir le traiter et de se guérir eux-mêmes en suivant exclusivement la méthode indiquée qui accompagne le spécifique. PINGUET & Co.
l'encoignure des rues Royale et Ste. Anne.
12 mai—3p

E. GAILLARD, avocat, offre ses services en toutes affaires qu'on peut avoir à la Louisiane, ou en France, et en, *Lenus regit actum*.

Son étude est sise encoignure St Louis et Chartre, vis-à-vis la Bourse. 3 juil—6m

---

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr. HALPHEN a transporté son domicile de la rue Dumaine à la rue Royale, no 20, entre Conti et Bienville 8 juin—1m

---

EN FAVEUR DES INDIGENS.

CONSULTATIONS gratuites sur toutes les maladies tous les jours de trois à cinq heures, chez le Dr. F Léger, rue Conti & l'encoignure de la Levée. 9 juin

---

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

LUNDI 3 août, à 10 a m, il sera vendu sur l'habitation située dans cette paroisse à trois milles du bas de la ville sur le même bord du fleuve, par ordre de la Cour du District, daté 1er juillet 1835 les propriétés mobilières suivantes abandonnées par P. Pandelly à ses créanciers, savoir:

32 vaches, 1 taureau, 1 bouvillon, 28 veaux, 6 jumens de par ... 4 poulains, 30 moutons, 2 chevaux, 1 mule à charrettes, 1 gig, 42 portes à chassis de fenêtres; 22 portes de séparation, 8 paires de portes à panneaux, 30 portes de séparation à panneaux, 7 paires de séparation, 14 paires doubles à panneaux, 10 de charpentiers, 1 lot de matériaux à planches de travail &c. 40 piquets chassis de fenêtres, 44 grands do., 1 lot de tringles de fenêtres, 1 lot de vieilles portes, manteaux de cheminées etc., 9 portes simples.

Conditions, toutes sommes au dessous de $100 p. comptant; au dessus de $100, 60 jours de crédit pour billets endossés à satisfaction. 21 j

---

PAR J B BLACHE.

A La requête de M L M Guiennié, exécuteur testamentaire de feue dame veuve Urbin Guiennié, il sera vendu, à la Bourse de Hewlett, le mardi 11 août prochain, à midi, les propriétés suivantes, dépendant de la dite succession.

Manette, négresse africaine, âgée d'environ 37 ans, bon sujet, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Rose, sa fille, créole, âgée d'environ 12 ans, domestique.

Nancy, négresse américaine, âgée d'environ 23 ans, très bon sujet, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne nourrice, ayant un enfant à la mamelle.

Une maison de 4 appartements, 2 cabinets, 1 galerie, et 1 cave bâtie sur un terrain de 60 pieds français, de face à la rue Suzette, sur 120 pds français de profondeur, sur lequel est aussi bâtie une cuisine en bois de 3 appartements, une galerie, écurie &c. Le tout borné d'un côté par celle de M F Saulet, et dans la profondeur par celle de M Eugène Carlin et autres.

Conditions: les esclaves payables dans 6, 12 et 18 mois et la propriété dans 12, 18 et 24 mois, en billets par coupons, endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, à leurs échéances, ils porteront un intérêt de 10 pour cent par an.

N B.—Les actes de vente seront passés pardevant F. de Armas notaire public, aux frais des acquéreurs.
8 juil—4

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 6 juillet 1835, il sera vendu Samedi 15 août prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves suivants. provenants de la succession de Marie Caroline Gérin, épouse décédée de Guet. Guérin.

Hirrard, nègre âgé de 45 ans, scieur de long, charpentier et scarisseur, bon sujet.

Emeline, négresse âgée de 19 ans, blanchisseuse et repasseuse, bon sujet.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant G Legardeur notaire public, aux frais des acquéreurs. 9 juil

---

PAR J B BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 30 juin 1835, il sera vendu, mardi 11 août prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St Louis, les esclaves suivants, abandonnés par Henry Gêdéry, à ses créanciers.

BUFORD, âgé d'environ 25 ans, accoutumé à travailler dans un magasin, nègre fidelle, depuis 6 ans dans le pays.

SAM. âgé d'environ 22 ans, un peu tonnelier, très actif et intelligent, depuis 2 ans dans le pays.

RACHEL, mulâtresse créole, âgée d'environ 20 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, domestique de maison et couturière.

Ces esclaves sont tous garantis des vices et maladies prévus par la loi. 8 juil

---

PAR F DUTILLET & LELERY.

IL sera vendu le mardi 18 août prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves en date du 9 juillet 1835, les esclaves et la propriété ci-après décrite dépendant de la succession de Jeannette Robin ou Jeannette Nivette f c l décédée veuve Jean Castelin h c l.

Un lot de terre formant l'encoignure des rues St Claude et Mystérieuse, faubourg Marigny, mesurant 61 pieds de face à la première, sur 29 pieds 6 pouces sur la dernière de ces rues ensemble les édifices qui sont dessus; les banquettes sont en curb stones et briquetées.

JACQUES, nègre de 30 ans, charretier, bon nègre de champ et bon sujet.

ROSE, négresse créole d'environ 13 ans, domestique et gardienne d'enfans.

Conditions: Les esclaves un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois; et la propriété un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans, en billets par coupons endossés à satisfaction et hypothèque.

Les actes par J. Cuvillier, not. pub. 17 juillet—3ps

Compagnie des Architectes du 3me District de la Nouvelle Orléans.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu le Samedi 15 août prochain, à la Bourse de Hewlett.

1o. Un lot de terre situé rue St Philippe, mesurant 30 pieds 4 pouces de face, sur 28 pieds de profondeur, sur lequel est érigé une maison en briques de 4 appartements avec galerie sur le derrière, à chaque extrémité de la galerie se trouve 1 cabinet et 1 cave, plus 2 chambres très propres au grenier, le tout fait des meilleurs matériaux, de plus grande solidité et parfaitement soigné, la cour carrelée en briques de l'autre bord du lot, la cuisine pareillement en briques se composant de 2 chambres au rez de chaussée, et 2 chambres à l'étage supérieure; plus pour des briques et latrines à 2 appartements.

2o. Un lot de terre formant l'encoignure des rues St Philippe et des Marais, mesurant 26 pieds 8 pouces de face rue St Philippe, sur 98 pieds face à la rue des Marais avec des édifices conformes à la description précédente, sauf quelques changemens dans la distribution nécessitée par la situation au terrain.

3o. Un lot de terre situé rue des Marais, mesurant 40 pieds moins 1 pouces de face à la rue des Marais, sur 64 pieds 5 pouces de profondeur, avec des édifices conformes à la description des précédents lots, on ne s'étend pas sur une description plus minutieuse, parce qu'on suppose que les personnes qui désireront se rendre acquéreurs viendront sur les lieux pour en prendre plus ample connaissance, les banquettes sont carrelées en briques de l'autre bord du lot, et bordées en curb stones. Un plan des dites maisons sera déposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Les conditions de la vente sont 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de la direction et hypothèque spéciale sur les dites maisons jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant H Pedesclaux, et tous les frais à la charge des acquéreurs. 31 juil

---

AVIS AU PUBLIC.
CHANGEMENT DE DOMICILE.

P. FOY, *Sculpteur, Marbrier, Doreur et Graveur*, informe respectueusement le public qu'il a transporté son Atelier à l'encoignure des rues St Louis et Bassin; où il exécute avec élégance et solidité toutes sortes d'ouvrages en *Marbre, Pierre, Bois et Plâtre*, tels que *Meubles* dans les goûts antiques et modernes; *Bas-Reliefs, Cheminées, Tables, Cadrans &c.*

Il repare les pièces cassées; il reblanchit les *Vases* et *Urnes d'Albâtre* endommagées, et les remet à neuf. 1 juin

---

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Mogarea, de Marseille.

300 barriques vin Bergasse,
300 caisses vin Muscat,
20 milliers bouchons longs,
30 balles bouchons fins,
136 caisses salaisons,
50 caisses vermicelle,
20 do macaroni,
10 caisses fromages tête de mort,
5 jarres saucissons,
40 caisses eau de fleurs d'oranges.
30 caisses absynthe de Neufchatel,
200 paniers bouteilles vides,
30 barrils vinaigre,
200 paniers d'huile,
300 demi paniers d'huile,
50 paniers huile de 12 demi bouteilles,
5 jarres amandes cassées,
20 do do douces demi fines,
4 do contenant 120 pabans pruneaux,
2 do do 191 do dattes,
1 do do 51 boites figues,

Plus, un magasin un assortiment complet de comestibles.
OGER FILS.
27 juil—6 rue Toulouse, entre Chartres et Levée.

Marchandises Sèches nouvellement arrivées.

FORTES cotonnades de Lowell et de Kersey,
Bombasines et bombasettes noires, circassiennes superfines,
Osnaburghs en pièces et demi pièces,
Cotonnades superfines de 4-4, bon teint,
Ecossaises pour meubles et de goût 4-4,
Mousselines rayées et à carreaux, nouveaux dessins,
Moustiquaires de diverses qualités et dessins en coton,
Courtepointes supérieures de 14-4
Crêpe d'Italie de toutes largeurs
Rideaux de mousseline et bordures rouges françaises
Toile d'Irlande de 4-4 en pièces et demi pièces
Toile à draps de diverses largeurs
Linge de table damassé français et irlandais
Broderies françaises, nouveaux dessins, quelques unes riches
Velours noir de soie et de coton
Lutestring d'Italie, satinées unies et figurées et satins
Un bel assortiment de mouchoirs de goût
Habillemens pour dames au dernier goût de France
Mousselines et ginghams de deuil
Gants au jour au dernier goût, quelques uns à bas prix
Couvertures de laine, ainsi qu'un grand assortiment de marchandises qui méritent l'attention des détaillans de la ville et de la campagne, à vendre par
ANDREWS & FRERES,
24 juil rue de Chartres, no 18.

NAPPES DE GOUT—3 caisses de nappes en couleurs à la mode, dessins très riches, reçues et à vendre par ANDREWS & FRERES.
1 août no 19, rue de Chartres.